

ON S'ABONNE :

au Bureau du Journal, à la
Croix-Rousse, à l'imprimerie,
Grande-Place.

à Lyon, chez Nourrier, libraire,
rue de la Préfecture, n. 6.



L'ÉCHO

DE LA FABRIQUE,

DE 1844.

LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS, THÉÂTRES, NOUVELLES, VARIÉTÉS. — ANNONCES DIVERSES.

L'ÉCHO DE LA FABRIQUE DE 1844
paraît deux fois par mois.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Un an, 6 fr. — six mois, 3 fr. —
trois mois, 1 fr. 50 c., payables
d'avance.

Prix des annonces, 15 c. la ligne.
On rendra compte des ouvrages
dont deux exemplaires seront dé-
posés au Bureau.

Uno avulso non deficit alter.

AVIS.

M. J. LOUISE, demeurant ci-devant rue Sully,
vient d'établir son domicile Grande-Rue de la Croix-
Rousse, 26, au 1^{er}, où on le trouve tous les jours
du matin au soir.

LYON, 31 Décembre 1844.

A DEMAIN.

Errants dans le désert, les Hébreux soupiraient
après la terre promise, et disaient : A DEMAIN !

Le lendemain ils recommençaient leur voyage
pénible, et lorsqu'arriva le jour marqué par les dé-
crets de Jéhovah, plusieurs générations avaient vécu.
Un autre chef conduisit dans Chanaan les aînés-
neveux des premiers enfants d'Israel sortis de la
terre d'esclavage sous la conduite de Moïse.

Une foi ardente avait soutenu le peuple élu dans
ce mystérieux pèlerinage. Malgré les déceptions de
la veille, chaque jour les pères avaient répété à leurs
fils : A DEMAIN !

Nous aussi, prolétaires, ayons foi aux promesses
divines. La nouvelle Jérusalem, la Cité sainte, nous
apparaît dans un horizon lointain... encore quelques
marches, et nous arriverons. Peut-être ce bonheur
n'est-il réservé qu'à nos descendants : qu'importe !
marchons toujours... Le sentier est rude ; nos ef-
forts élargiront le sentier, aplaniront la voie. Di-
sons donc avec confiance : « A DEMAIN... enfants !
« A DEMAIN. Nous avons bien souffert, ... soyez
« heureux ! Nous avons payé de notre liberté, de
« notre sang, le droit de vous dire : A DEMAIN. »

Ainsi le laboureur trace avec peine un dur sil-
lon, et ne voit pas toujours s'élever la moisson qui
paie les travaux ; il se console en pensant que les
siens jouiront du fruit de ses labeurs.

Ainsi l'homme bienfaisant confie à la terre le ger-
me d'où naîtra la forêt à l'ombre de laquelle s'abri-
teront plus tard d'autres hommes, et il dit dans son
cœur simple et droit : On bénira ma mémoire, car
j'aurai signalé mon passage ici-bas en rendant à
mes petits-fils des services égaux à ceux que j'ai
reçus de mes ancêtres.

De même, nous héritiers des siècles passés, issus
des esclaves de l'antiquité, des serfs du moyen-âge,
des manants du 18^e siècle, nous devons continuer
l'œuvre émancipatrice. Comme nous, plus que nous
nos pères ont souffert ; donnons à nos enfants la
liberté, le bonheur !

Sachez-le, frères ! un jour l'arbre du progrès
couvrira de son feuillage tutélaire l'humanité en-
tière ; mais il est lent à croître : le Christ l'a arrosé
de son sang, et cette généreuse libation lui donna
une vigueur nouvelle et plus grande. Les larmes
des opprimés, le sang des victimes ont fécondé, fé-
condent chaque jour l'arbre divin. Il s'élève, et
bientôt... bientôt, car que sont les années pour qui
ne devra pas mourir !

Ce sera un beau jour celui où l'arbre gigantes-
que du progrès dominera la terre !

DEMAIN peut être l'aurore de ce jour radieux !
Comme les sœurs qui l'ont précédée dans la
tombe, l'année 1844 avait reçu nos vœux ; comme
elles 1844 a trompé notre espoir.

Que 1845 acquitte donc cette dette que chaque
année augmente et lègue à la suivante !

Ne nous accusiez pas d'une folle crédulité ! il
faudra bien que tôt ou tard l'humanité sorte victo-
rieuse de la lutte où elle se trouve engagée depuis
que Dieu, en lui donnant la vie, lui a dit : MARCHE.
Il faudra bien que les esprits de lumière soient
vainqueurs de ceux de ténèbres.

A DEMAIN ! il est si doux de se faire illusion. Qui,
dussions-nous encore nous tromper, nous chéri-
rions notre erreur. PANDORE ! touchante figure de
l'humanité ! de tous les présents des dieux, l'espé-
rance seule t'est restée !... Oh ! ne fermons pas nos
cœurs à la douce espérance !

Que l'homme, oublieux toujours des leçons de la
Providence, dise imprudemment, A DEMAIN : au
moment même où l'ange de la mort vient le visiter ;
c'est une loi fatale,

Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend pas nos rois.

On voudrait arrêter le sablier qui marque les
heures ; quelquefois on voudrait en précipiter le
cours, mais les grains de sable sont comptés ; ils
tombent tour à tour... Lorsque la mesure est pleine
le sablier se renverse pour recommencer son écou-
lement monotone et continu. Ainsi la vie de l'hom-
me s'avance minute par minute... Toutes les minutes
sont comptées ; elles tombent tour à tour... et ne
recommencent pas leur cours.

Mais si l'homme est mortel, l'humanité est im-
mortelle, DEMAIN lui appartiendra... Espérons donc,
prolétaires, en disant toujours : A DEMAIN !

Mais, DEMAIN est aussi un jour consacré à la
joie, au plaisir ; c'est trop longtemps distraire notre
esprit de la réalité ! Qu'on nous pardonne ces pen-
sées graves au sein d'une fête ! Organes du prolé-
tariat, comme lui nous sommes involontairement
tristes. Chassons cependant toute mélancolie, et
soyons joyeux demain.

DEMAIN nous fera, ainsi qu'à vous, travailleurs
nos frères ! oublier hier et aujourd'hui.

DEMAIN lèvera l'ère du passé ; qu'il en ouvre une
nouvelle à laquelle nous puissions tous applaudir !

ÉLECTIONS DU CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

SECTION DE SOIERIES. — MM. Morel et Veyrat,
prud'hommes-fabricants, ont été réélus.

MM. Meynier et Gentelet, prud'hommes négo-
cians, ont été réélus, et MM. Dervieux et Gustelle
ont été nommés en remplacement de MM. Arquil-
lière et

SECTION DE BONNETERIE. MM. Dervaux et Piquet
ont été réélus.

SECTION DE DORURE. MM. Jouve et Pariel, réélus.
— CHAPELLERIE. MM. Dubost et Man-
cel, réélus.

LE MUTUELLISME NÉGOCIANT ET LES ÉLECTIONS DU CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

Ainsi que nous l'avions prévu, M. Arquillière a
succombé sous le mauvais vouloir de la Société de
garantie mutuelle. Dès l'instant qu'il n'avait pas
consenti à être entre ses mains l'instrument aveugle

de ses volontés, il fallait qu'il fût brisé, et d'ailleurs
on aime à montrer sa force, sa toute-puissance.
Tout ce qui n'est pas avec moi est contre moi, est
une sentence que tous les ambitieux répètent. Vain-
ement nous opposera-t-on la démission de M.
Arquillière, nous savons qu'en penser et nous ne
l'avons regardée que comme un acte diplomatique.
Ce magistrat a préféré paraître se retirer volon-
tairement que faire le pendant de son ancien collègue
M. Cinier. Il a eu tort, à notre avis, et nous l'en
blâmons, parce qu'il vaut mieux succomber sous
l'intrigue en lui résistant en face, que sauver un
chétif amour-propre, en laissant carte blanche à
ses adversaires.

Quoi qu'il en soit, la Société de garantie a triom-
phé ; elle aurait dû être modeste, mais nous ou-
blions qu'il faut une certaine élévation de caractère
pour savoir se modérer dans la joie. Il y aurait
donc eu preuve de goût de sa part à ne pas faire
imprimer, au sujet de l'élection des prud'hommes,
les lignes suivantes que nous avons lues dans le
Moniteur judiciaire du 19 décembre, et qui ont
été répétées d'après lui par quelques journaux :

« Cette élection présente cela de particulier que les choix
étaient en partie le résultat du scrutin préparatoire fait par
la Société de garantie contre le piquage d'once, société qui
prend chaque jour plus d'influence, grâce au zèle des membres
qui la composent. »

Ce n'est pas là une réflexion du journaliste, c'est
un article communiqué.

Nous aurions de nombreuses et graves réflexions
à faire sur ce passage ; nous attendrons que le jour-
nal soit devenu politique.

Quel sera le président futur du conseil ? nous
l'ignorons. Quelle marche la Société toute-puissante
voudra-t-elle imprimer ? nous n'en savons encore
rien et nous attendrons les actes pour les juger.
Aucune hostilité ne nous anime, mais nous avons
une certaine défiance ; pourquoi le cacherions-nous ?
On sait que c'est déjà grâce aux sollicitations de
cette société alors naissante que la tentative d'un
ministère public auprès du conseil a eu lieu, mal-
gré la répugnance de M. Arquillière, tentative con-
tre laquelle nous nous sommes élevés et à notre
exemple le *Moniteur des Conseils de Prud'hommes* ;
tentative à laquelle il fallut renoncer, mais que
nous ne laisserons pas faire de nouveau sans pro-
testation, et notre opposition qui ne fut pas alors
stérile, ne sera pas moins puissante, car nous sau-
rons lui trouver des appuis.

M. MICHELET ET LES OUVRIERS EN SOIE DE LYON.

Le devoir de *L'Écho de la Fabrique*, à quelque
époque que ce soit, est de protester contre les in-
jures adressées à la classe ouvrière, dont il est plus
spécialement l'organe. Le hasard vient de nous en
faire découvrir une dont nous aurions été loin de
soupçonner l'existence. M. Michelet, l'un des plus
savants historiens de France, homme recommanda-
ble à tous égards, a publié une *Introduction à l'His-
toire universelle*, dont nous avons sous les yeux la
seconde édition publiée en 1834.

On lit dans cet ouvrage, page 60 : « Jugez donc
la France par les Canuts de Lyon, » et dans les éclair-
cissements, p. 201 : « CANUTS c'est le nom qu'on

donne à cette race dégénérée qui végète dans les manufactures surtout dans celles de soie. »

N'en déplaise à M. Michelet ; si c'est ainsi qu'on écrit l'histoire, que faut-il penser des choses qu'il n'est pas possible de vérifier puisque un professeur distingué comme lui disserte avec tant de légèreté sur une chose qu'il n'est presque pas permis d'ignorer. M. Michelet devrait savoir que le nom de Canut n'est qu'un sobriquet et depuis de longues années il n'est plus en usage ; les ouvriers auxquels on l'appliquait et qui sont ceux qui travaillent non pas surtout (autre erreur de M. Michelet) mais seulement dans les manufactures de soie, ne le souffriraient pas aujourd'hui.

M. Michelet n'est donc jamais venu à Lyon et alors pourquoi parle-t-il de ce qu'il ignore. S'il avait voulu prendre le moindre renseignement il aurait appris que la classe des ouvriers en soie loin d'être une race dégénérée était l'une des plus éclairées de France. Il n'est pas permis de calomnier un individu, peut-on davantage calomnier toute une classe ; certes on dira ce qu'on voudra des hommes dont le nom figure dans les fastes de novembre 1831 et avril 1834, mais on ne pourrait dire qu'ils appartiennent à une race dégénérée.

M. Michelet n'a connu, il paraît, les ouvriers de Lyon que par la caricature que M. Curmer a publiée sur eux dans les *Français peints par eux-mêmes* ; mais, est-ce à de pareilles sources qu'un historien consciencieux doit puiser ?

L'importance de l'ouvrage et le nom de l'auteur nous imposaient l'obligation de consigner ici notre protestation et nous espérons que M. Michelet, si ce n° lui parvient, comme nous l'espérons, s'empressera de faire une juste rectification.

« On a pêché dans le bassin des Tuileries les petits poissons rouges qui y nageaient pour les préserver du froid. »

Ne pouvant transcrire la suite de cet article, les lecteurs savent pourquoi, nous les engageons à le lire dans le *Corsaire-Satan* du 8 décembre ; il a pour titre : Les pauvres et les poissons.

ESSAYAGE DES SOIES.

(Suite, v. le dernier numéro.)

MM. les essayeurs de soie ont cru devoir publier la pétition suivante adressée à M. le Préfet du département du Rhône :

M. le Préfet,

Nous soussignés, marchands-fabricants de soieries, avons appris que la chambre de commerce cherchait à établir, dans le local de la condition, un essai pour le titre des soies. Nous avons l'honneur de vous exposer nos appréhensions à ce sujet, ainsi que le projet que, dans l'intérêt de l'industrie, nous désirerions voir adopter par la chambre de commerce.

A défaut de documents précis qui, en bonne règle, devraient précéder toute réforme industrielle, nous sommes instruits par l'opinion publique que dans l'établissement central, sous la direction de la chambre de commerce, l'acheteur supporterait les frais d'essai. Cette mesure contraire aux usages et aux coutumes du commerce, qui, pour vendre ses produits, délivre gratuitement des tates ou échantillons en quantités d'autant plus grandes que les qualités sont inférieures, serait onéreuse pour nous. La dépense qui tomberait à notre charge, par intervention de l'ordre établi, entraverait nos choix dans les achats et faciliterait ainsi l'écoulement et la confection de ballots défectueux.

Dans un établissement public la durée du travail est fixée d'une manière invariable. Cet ordre rigoureux causerait de graves préjudices ; car, dans les moments de presse ou dans les moments de hausse, le retard d'un jour, de quelques heures suffit pour l'arrivée d'un courrier qui change les prix et renverse des calculs basés sur des commissions prises ou des achats combinés ; tandis qu'avec des essais particuliers, les heures de repos, celles de la nuit même sont employées avec activité pour obtenir une préférence ou satisfaire un client que l'on peut perdre.

Dans un établissement public, l'origine et le genre des matières, l'importance des transactions, les spéculations mêmes, toutes choses sur lesquelles chacun exige le secret, seraient par le fait livrées à la publicité et seraient connues de ceux auxquels on est intéressé à les cacher. Dans les essais privés une pareille révélation ne peut avoir lieu ; l'intérêt de l'essayeur garantit sa discrétion.

Un établissement unique n'offre point de contrôle de ses opérations ; cependant il faut y prévoir des erreurs, tandis que dans les essais privés chacun peut faire contrôler par un concurrent, non seulement le titre, mais encore l'opinion exprimée sur le mérite de la matière.

Un établissement public ne peut satisfaire à cette confiance que chacun place suivant des connaissances spéciales ou des goûts personnels. Car il ne suffit pas de connaître le titre de la soie, on veut être renseigné et même raisonné sur ses propriétés, sa constitution, sa torsion, son élasticité, sa netteté et sur toutes les choses qui démontrent au fabricant que telle soie est propre à l'emploi qu'on lui destine.

Dans un établissement public le fabricant n'a point de relations directes, il ne peut recueillir les renseignements dont il a besoin ; d'ailleurs, les employés ne peuvent avoir les égards que le stimulant de l'intérêt privé procure.

Quant aux plaintes élevées contre les essayeurs, elles ne concerneraient qu'une faible exception, ne sauraient être graves puisque le ministère public n'en a jamais été saisi ; et certainement la sollicitude de la chambre de commerce parviendrait facilement à extirper les abus qui pourraient exister dans une industrie qui ne subsiste que par une confiance volontaire, et qui ne compte que 23 chefs.

Mais peut-on sérieusement espérer qu'il ne s'introduirait pas d'abus dans un établissement public où aucun stimulant n'en provoquerait la destruction ? Que peut-on attendre de salariés qui n'ont rien à gagner à faire plus ou mieux, dont la tâche se borne à remplir machinalement les heures de travail et dont les positions restreintes donneraient cours à la séduction pour obtenir des préférences et des renseignements qui seraient loin de profiter suivant l'ordre et l'équité.

Enfin, un établissement public, dont les ressources seraient pour ainsi dire inépuisables, écraserait successivement les industries privées et arriverait au monopole. Une fois le monopole obtenu, qu'un accident survienne, un incendie par exemple, et instantanément toutes les transactions commerciales seraient suspendues. Avec cet établissement unique, où tout stimulant est éteint, on risquerait de souffrir pendant trente-cinq ans d'un système vicieux, comme nous l'avons éprouvé pour le conditionnement des soies.

En résumé, cette mesure a un caractère partial et désorganisateur, elle profiterait exclusivement aux détenteurs de soies, au détriment des intérêts et des droits des fabricants.

Qu'il nous soit permis actuellement, M. le Préfet, de signaler à votre attention l'absence d'un établissement dont l'existence est indispensable pour la moralité de notre industrie, et dont la création se recommande particulièrement à la sollicitude éclairée de la chambre de commerce. Voici ce dont il s'agit : Les soies sont de diverses natures et leur pureté variée. Il y en a beaucoup, surtout parmi celles de France, qui sont surchargées d'ingrédients frauduleux, soit à la filature, soit à l'ourvaizon. Jusqu'à présent aucun moyen n'a été employé pour constater authentiquement l'excellence des natures ou la somme des fraudes. Des hommes compétents ont publié que les fraudes de la filature et de l'ourvaizon pouvaient s'élever à quinze cent mille francs par année sur les soies que la fabrique de Lyon consomme. La chambre de commerce, pour faire cesser de si funestes désordres, a toutes les ressources nécessaires : elle dispose à la condition d'un local très-convenable ; qu'elle veuille bien établir un *essai public* de décreusage pour contrôler la pureté des soies, comme est contrôlé le titre des métaux précieux. Cet essai de décreusage serait facultatif ; il n'atteindrait à l'existence d'aucune position acquise et serait un bienfait pour la moralité du commerce des soies. Cette fondation, toute d'ordre, d'équité et de progrès industriel, est bien digne d'être patronnée par la chambre de commerce. Nous avons l'honneur, M. le Préfet, d'être, avec un profond respect et une confiance entière, vos très-obéissants serviteurs.

Suivent les signatures de :

MM. Poton Crozier. Hermier F. Maurier et Comp. Vachon Morand et Comp. Louis Perrier et Comp. P. Eymard et Comp. Dutilleul et Rey. Pasquier Bon et Sachet. Clarchain et Cirlot. Patry et Lafond. Condamin. Genin Cret et Comp. Borah fils et Comp. Fourtoul et Bavarot. Audras et Valansot. J. Pascal et Comp. Corti et Cottet. Duressy et Brosse. Isidore Berlié. Pascal et Rollet. Rougier et Bonnet. Claude J. Flandrin et fils. Gentelet frères. F. Billiard. Piquet et Roset. Dumaine Manuel et Comp. H. Michel et Comp. V. Lafabregue fils et Vincent. Donnat Lasserre. J.-B. Audin et Comp. Laprevote et Devienne. Barrot et Comp. Anrioud Troccon et Comp. Blanc fils et Comp. Berthollet frères. Baron et Finaz. L. Rapoux Perrin et Piolat. A. Perriolat. L. Voyant et Place. Martel et Forest. Faure fils. Tocanier frères. F. Faure et Comp. J.-B. Berthet. Charvillat. M. Favre et Guittard. B. Roux. Robert aîné et Comp. Etienne Bonnant et Comp. Antoine Rivière. F. Morel et Magnilat. L. Bonnard. Rollet aîné. Martin et Girard. Guise et Comp. Gauthier Goumand. Drevet et Garcin frères. Molleron père et fils. Auguste Gauthier. Reverony et Girel. Gervazi Roche et Baltinet. Thevenet Monnet. Bossans Fulic. Gauthier frères. Thevenet et Perraut. Jh Villefranche et Comp. Brunet Cochaz et Comp. L. Chauvin et Comp. Bernabé et Cazot. Reverdy frères. J. Drevet et Comp. L. Tabard. Buisson Tabard et Comp. Donzel et Mille. Donzel frères. Vincent Velu. Degrais Faret et Comp. Pinoncelly fils et Comp. J.-P. Millon et Comp. Martel Delacroix. Maulet frères. J. Piaget et B. Roux. Monnayeux et Moras. Ray et Fournet. A. Dervieux fils et Comp. Purpan et Morel. Michel frères et Meynier. Matton et Dangeville. Girard et Bois. Bessu et Cham. J.-M. Lapeyre. Tourton frères. Joly et Delcroix. Blache Maillard et Comp. R. Sauvage et Comp. Ribolet et Mongrenier. J.-B. Denat et Comp. Dequincieux

et Comp. Grobon et Guyot jeune. Genevrier et Canonville. A. Bayselon et Comp. Morel et Chate-lain. Berliat et Dumond. Valansot et Comp. D. Reyre et Millioz. Heckel et Montet. Couturier frères. G. Fatin et Comp. E. Dolbeau. F. Garin et fils. Ponson. A. Giraud et Berger. Jh. Chazotier et Comp. F. Dufêtre. P. Gonard. Girard neveu et Comp. Patras et Gontier. Barbier. Moine et Théron fils. Gandy et Tardy. Berard Grand et Comp. Méjasson fils aîné. Martin et Bonneton. Vadoux A. Giraud. et Comp. Renaud et Favrot. Plaque père et fils. Morelon et Sanière. Pellet et Ferteau. B. Mauban fils. Chazel. N. Bardon. P. Delorme. F.-J. Nicolas et Comp. L. Vanel. P. Velay et Comp. Boiriven et Francon. Chavane. J. Gaillard et Comp. Jacques Moinecourt. Pinoncelly et Bonjour. Cassarel. Martel et Comp. Micot et Martin. T.-E. Rave jeune. P. Broche et Marteau. Joly et Croisat. Renard aîné. Floret et Boissat. Auvergne et Dumond. Pinoncelly et Solar. Gustelle et Monnet. Sandrin et Arquillière. Larrivé et Comp. Champagne et Gariot. Poulailhon. G. et Humblot. Morel et Patel. Patel neveu Facon et Comp. Buisson frères et Comp. Arnaud et Mouvielle. Fédide. Millan et Andria. Volozan fils et Comp. Louis Michel et Comp. Pain fils et Perret. Ant. Mallet fils. Drogue et Binaux. Devaux frères. Roux frères. Jarnieux. André Charvet. Brun frères. Caille et Lempereur. J. Bouvard. Vucher et Sauton fils. Coron et fils. A. Peysselon. Dalbepierre. Bussy frères. Deleschaux. Bucage. S. Merange. Brachet fils et C°. Burlant père et fils. veuve Bouvard et Comp. C. Robas. Mollet et Comp. Jarricot. Richoud. Rivière. Grand et Comp. Michard et Bonnaud. Bruy et Valansot. Milon et Cabaud. Aimé Perret. Louis Pansut. Ruch. Morru Charave. A. E. Henry frères et sœurs. Richard. Barriollet et Dervaux. Lorin et Jouanard. Farabel. F. Perrachon. Auguste Rey et Comp. J.-F. Berthaud. Vallard et Comp. Balmont. Piard frères. Onofrio et Comp. Eug. Favier et Comp. Basset et Comp. Barnier Desq et Comp. Vidalin. Canonge. Aimé Babin. Vallioud et Pailler. Gay et Costerisan. Rivière et Comp. Razuret fils aîné. Ant. Cathelin. A. Pidard. Berthier et Comp. A. Boyriven et Comp. Chambaud et Comp. Lienard et Morin. Dupont père et fils et Comp. A. Delon et Bonnet. Raillard. Benazet et Gallet. Chaponot et Clément. Golion Page. Mantelier. Pater. Brunet Leconte. Guichard et Comp. Pupier. Savoye et Comp. Pascal et Rollet.

N. D. R. Le débat a été terminé par cette publication et il était temps. Nous avons cru devoir le faire passer tout entier sous les yeux des lecteurs et conserver dans le journal de la fabrique des documents qui peuvent être un jour précieux. Nous pensons encore, pour ne rien omettre, devoir présenter le résumé succinct de la discussion que le journal la *Justice* a ouverte sur cette question sous le rapport légal, dans son n° 98. Ce sera pour le prochain numéro ; nous aurons accompli par là une tâche ingrate, mais utile.

SOCIÉTÉS DE FABRIQUE.

FORMATIONS. Par acte du 30 octobre MM. Pierre-Antoine-Ennemond Bremal et Jérôme-Antoine-Firmin Dubourg ont formé société, grande rue des Capucins, 18, sous la raison *Bremal Dubourg et C°*, laquelle a commencé le 1^{er} novembre, pour finir le 31 décembre 1849. Chacun d'eux a la signature. M. Joseph Tresca, ancien négociant, verse, à titre de commandite, 30,000 fr.

— Pierre-Marie et Fabien Colomb ont formé, le 31 octobre, sous la raison *Colomb frères*, Grande rue des Feuillants, 5, une société pour fabrication d'étoffes de soie, laine et coton, du 1^{er} octobre dernier au même jour 1851. Tous deux ont la signature.

— Auguste Roche, Louis Corti et Gabrielle Cottet ont formé, le 30 octobre, sous la raison *Roche Corti et Cottet*, rue Vieille-Monnaie, 37, une société pour gilets, cravates et nouveautés, du 15 octobre 1844, à pareille époque 1850. Tous trois ont la signature.

— Par acte du 1^{er} décembre, Philippe Fayetton fils et François Boiron ont contracté, dudit jour au 24 juin 1851, une société, rue des Capucins, 3, sous la raison *Fayetton fils et Boiron*. Tous deux ont la signature.

— Par acte du 4 décembre MM. Patry et Lafond ont contracté, avec un commanditaire qui versera 25,000 fr., une société, rue des Capucins, 6, du 5 décembre au même jour 1847, sous la raison *Patry Lafond et C^e*. Patry et Lafond ont chacun la signature.

DISSOLUTIONS. La société *Moine et Théron* dissoute du M. Moine liquidateur.

— Celle *Auguste Roman et C^e*, entre ledit Auguste Roman et Auguste Ritzchel, dissoute par acte du 25 novembre. Le premier demeure liquidateur définitif.

— Par jugement du 22 novembre la société *Fortoul Tastevin et C^e*, entre MM. Tastevin, Gauthier, feu Marc Fortoul et Seriziat-Carrichon, ce dernier commanditaire, a été dissoute.

— La société *Patry et Lafond*, rue des Capucins, 6, dissoute du 4 décembre. Liquidation en commun.

— Celle veuve *Lafabreque et Vincens*, rue Couston, 5, dissoute du 31 décembre 1844 par acte du 14. Liquidation en commun.

— *Dethel et Degabrielle*, pour fabrication de tulles, dissoute du 11 décembre par jugement du 13. Liquidation en commun.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

Audience du 18 décembre — M. ARQUILLIÈRE, président.

Les *tirelles* que les négociants allouent aux chefs d'atelier pour leur tenir lieu des *tirelles* de bourres qu'ils tissaient au commencement de chaque pièce peuvent-elles être réduites du taux d'usage? non.

Les *tirelles* sur les articles courants, ne peuvent-elles être au dessous de quinze grammes? non.

Goubillon réclame à Patet et Faure la révision de ses comptes de matière, disant que celles qui lui ont été confiées, sont des trames gros noir ou des souples chargés, dont le déchet doit être de 40 gr. par kilo. au lieu de 33 gr. qui lui sont alloués, il se plaint aussi d'autres faits à son préjudice: on ne lui marquerait pas cinq grammes par échantillon, et on ne lui allouerait que dix grammes par tirelle au lieu de quinze comme c'est l'usage général.

A ces réclamations MM. Patet et Faure excipent de la règle de leurs maisons, et disent que les trames sont souples et non gros noir.

Le conseil dit et prononce que l'usage de l'allocation des *tirelles* étant de quinze grammes MM. Patet et Faure porteront quinze grammes au compte de Goubillon; renvoie les parties pardevant arbitres aux fins d'examiner si les matières comportent le déchet réclamé.

CONVERSATION DE DEUX HOMMES GRAVES.

M. Duval est un homme grave, M. Patochon en est un aussi.

— Eh bien, mon cher Patochon, y a-t-il longtemps que vous n'avez vu ce brave de Latichardière? — autre homme grave.

— Non... Mais il est bien à plaindre... Vous savez, son fils aîné, un garçon plein de talent, on songeait à l'établir convenablement. Il était question de lui faire faire la connaissance de Mlle Merville... une belle dot, ma foi, et des relations. Son père se proposait de joindre à cela une petite constitution d'une centaine de mille francs... et puis voilà qu'il va s'emmouracher d'une fille qui n'a rien. Il s'enflamme; il laissait un enfant, la générosité lui monte à la tête; et au lieu de se tirer d'affaire en garçon d'esprit,

C'est-à-dire de planter là la mère et le poupon, il fait la bêtise de l'épouser.

— Eh bien, moi je l'avais bien jugé. Je me suis toujours dit: Voilà un garçon qui tournera mal.

— Et maintenant il végète, car son père ne veut plus entendre parler de lui. En effet, on peut bien donner cent mille francs à un homme qui épouse une fortune: mais on ne donne pas un sou à un homme qui fait une action généreuse, en vertu de laquelle on meurt de faim.

— Heureusement, reprit M. Patochon, le second fils de Latichardière donne à son père bien de la

consolation; il a fait du peu le jeune homme, c'est vrai... il avait enlevé une femme, lui, mais, plus sage que son frère, il a été se marier en Angleterre, au forgeron, et est revenu seul en France. Son père l'avait banni du toit paternel; et il ne vivait qu'à l'aide d'un tas de rapins artistiques et littéraires qu'il appelait ses amis; mais il a rompu en visière avec toute cette clique; son père l'a reçu en grâce, a payé une vingtaine de mille francs de dette, et aujourd'hui le jeune homme est richement établi. Il a épousé l'étude et la fille de Maisonneuve le notaire.

— Et je vous réponds, moi, qu'il n'a plus même un souvenir pour la malheureuse abandonnée que la misère a jetée palpitante aux bras lépreux de la prostitution, dans Drury-Lane ou Coventry, ni pour les cœurs généreux qui ont partagé avec lui leur chétive pitance!

(Charles LARONAT. *L'homme grave. Corsaire Satan.*)

Les crimes nombreux qui se commettent à Paris ont inspiré au *Corsaire-Satan* la parodie suivante de deux vers de la tragédie de *Mahomet* de Voltaire:

Chaque grinche à son tour a régné dans Lutèce,
Le temps du chourineur est à la fin venu.

HYGIÈNE A L'USAGE DES OUVRIERS.

(Fin, v. notre dernier numéro.)

Il faut éviter de s'exposer au froid et à l'humidité lorsque le corps est en sueur ou quand on vient de faire un grand exercice, parce que la peau saisie par le froid, la membrane muqueuse pulmonaire se trouvant tout-à-coup forcée à un surcroît d'activité, s'irrite, et il peut en résulter des maladies graves. Il est prudent de changer alors de linge ou d'attendre que la sueur ait cessé pour sortir de sa chambre et en se couvrant de vêtements plus chauds. Il est très-dangereux de laisser sécher sur son corps les habits mouillés, même en s'exposant à la chaleur du soleil ou à celle d'un poêle.

L'exhalation de la membrane muqueuse du nez est fréquemment augmentée par le froid de la tête; on peut éviter cette incommodité fort gênante en se couvrant la tête toutes les fois qu'on doit s'exposer à l'air vif et froid.

L'usage du tabac soit par la bouche, soit par le nez, peut entraîner des inconvénients graves. Le tabac fumé augmente l'action de la membrane muqueuse de la bouche, fait perdre une grande quantité de salive qui servait à humecter le gosier et les autres organes de la digestion; par là les digestions deviennent plus difficiles, plus pénibles, et peut être la cause de beaucoup de maladies. Le tabac mâché est encore plus nuisible à la santé que lorsqu'il est fumé. Son introduction dans le nez développe une irritation souvent gênante de cette partie, produit une odeur assez désagréable, et émousse à la longue le sens de l'odorat.

Quelques personnes sont dans l'usage d'augmenter de temps en temps l'exhalation de la membrane muqueuse intestinale par des purgatifs dits de précaution. C'est une funeste habitude que perpétuent les idées fausses qu'on s'est fait des purgatifs. L'irritation intestinale n'a pas besoin d'être augmentée, parce que les fonctions journalières de la digestion sont un stimulant constant et plus que suffisant des intestins.

L'absence du repos des nuits plusieurs jours de suite ou même à des intervalles plus ou moins éloignés, ne tarde pas à être suivie d'affections malades; sa trop grande durée occasionne une faiblesse générale et ensuite des troubles toujours graves dans l'économie. En général il faut à l'homme en santé de 5 à 7 heures de sommeil pour réparer les fatigues de la journée; celui pris pendant le jour ne convient pas, il n'est pas réparateur comme le sommeil pendant la nuit.

L'exercice modéré et répété autant que les occupations le permettent, développe les forces musculaires, active la digestion et les excréctions, réveille l'appétit, provoque au sommeil, donne de la vigueur, de l'agilité et de l'adresse, qui sont fort utiles. Il est par conséquent essentiel, au moins les jours de fête, de faire quelques promenades au grand air en plein champ, sur les bords d'une rivière, dans les bois ou sur les lieux élevés, et ne pas s'enfermer dans un cabaret où l'air vicié et la grande chaleur qui y existent sont si nuisibles à la santé. Les muscles de toutes les parties du corps ainsi que nos or-

ganes ne peuvent être condamnés à l'inanition sans devenir frêles et débiles, et sans qu'un pareil état ne nuise à la santé générale. Ainsi les veilles, l'abus de la danse, l'exposition à la pluie au froid de la nuit pendant qu'on a chaud, sont autant de causes très-fréquentes des maladies, surtout chez les individus dont leurs occupations journalières ne leur permettent de pouvoir se reposer pendant le jour, quoique le sommeil de la nuit soit infiniment plus réparateur que celui du jour, et ce n'est jamais impunément qu'on substitue l'un à l'autre. Le jour est le moment consacré par la nature pour l'activité de nos organes, la nuit est celui de leur repos; aussi ce n'est que lorsque l'obscurité succède à la lumière que le besoin du sommeil se fait sentir. Les professions qui exigent des travaux de nuit sont toutes dangereuses. Une très-pernicieuse habitude, assez commune chez les ouvriers, est d'être renfermés toute une journée dans une chambre sans y faire circuler et renouveler l'air; c'est le matin et sur le midi qu'on doit au moins pendant une heure chaque fois chercher à renouveler l'air de la chambre qu'on habite. Il est très-malsain de vivre, dans la saison froide, dans une température trop élevée par la chaleur du poêle; la transpiration et la chaleur du corps se trouvant alors augmentée, affaiblit le corps, et l'on s'expose en sortant à se refroidir par une transition trop brusque de l'atmosphère, et à contracter des rhumatismes, des affections catarrhales, la phthisie et une foule d'autres affections plus ou moins graves.

L'hiver, cette saison froide, brumeuse et surchargée de vapeurs condensées, exerce la plus grande influence sur nous. Pendant cette triste période de l'année, ses principaux effets sur les fonctions organiques est de diminuer la transpiration; aussi l'absorption intérieure et interstitielle au contraire augmente et se fait avec une grande activité, ce qui active les organes digestifs, accroît la quantité des urines et des autres excréments de l'intérieur.

Les précautions hygiéniques les plus essentielles à prendre pendant l'hiver, sont relatives aux vêtements qui doivent garantir convenablement du froid et de l'humidité; les couleurs foncées des vêtements couvrent mieux, dans cette saison, que les couleurs claires. C'est encore dans cette triste période de l'année qu'un exercice est encore plus nécessaire pour développer une certaine dose de chaleur à la peau. Le régime alimentaire doit être plus nutritif que dans la saison chaude; on peut se permettre, aux repas, un peu plus de vin; il est essentiel d'éviter les excès de toute sorte et de ne pas négliger les moyens de propreté. Ces moyens qui, avec les autres actes de la vie, concourent à maintenir les propriétés vitales dans un état d'activité propre à repousser les impressions nuisibles de cette saison qui, par la transpiration cutanée, produite par l'impression du froid sur la surface du corps, détermine souvent, ou au moins favorise singulièrement les congestions intérieures, principalement sur les poumons et ses membranes qui se trouvent constamment irrités par la présence d'un air froid; aussi les affections catarrhales, les bronchites, les phlegmasies cutanées, les fièvres intermittentes, les douleurs rhumatismales, les coliques, l'apoplexie, la coqueluche, le croup aux enfants et une foule d'autres affections sont l'apanage de cette rigoureuse saison. Il convient de reprendre de bonne heure les habits d'hiver, dès que les premiers froids commencent à se faire sentir et de ne les quitter qu'un peu tard. On doit aussi se rappeler qu'une chaussure trop étroite, outre qu'elle gêne la marche, est aussi moins chaude; il est donc essentiel que les souliers soient plutôt un peu larges que trop étroits, et surtout que leurs semelles soient assez fortes pour garantir les pieds de l'humidité.

CLARION. J. D. Médecin.

LITTÉRATURE.

Emportés par le démon de la politique, nous avions à notre insu, et peut-être même à l'insu de nos lecteurs, transformé cette modeste feuille en succursale du *National*; bientôt ne connaissant plus de bornes l'avis aux ouvriers sur le montage des métiers avait paru. Un pareil article dont le titre seul sainte la politique (et les paroles étaient comme le titre), un pareil article, capable de bouleverser l'Europe, comblait la mesure. C'était, nous l'avons, le plus politique de tous. Le Tribunal de police correctionnelle, dont, bien différens de ces plaideurs qui se croient toujours mal jugés, nous

avons respecté la sentence, y a mis bon ordre : un mois de prison et deux cents francs d'amende. Aussi en attendant que l'*Echo* puisse aborder sans crainte le champ de la politique, en restreignant à une fois par mois son immense périodicité qui était de deux fois par mois, nous demandons asile à la simple littérature. Si nous avons failli, nous ne serons pas au moins des pêcheurs relaps.

Mais par où commencer nos études littéraires ? voilà le difficile. Nous avons beau nous creuser la cervelle, nous ne trouvons rien de bien nouveau à dire; vainement, comme tant d'autres, clamerions-nous, c'est qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, nous préférons faire acte d'humilité et confesser notre impuissance.

Cependant nous avons inscrit en tête de cet article le mot *littérature*, et il faut bon gré malgré, que ce titre soit rempli. Que faire donc ? Puisque nous ne pouvons rien tirer de notre propre fonds, ne pourrions-nous pas, comme certains gens, vivre d'emprunt ? Pourquoi pas ? Il ne s'agit que de trouver un sujet.

Voici le théâtre Beaumarchais qui tombe sous notre main, mettons-nous à l'œuvre :

Beaumarchais fut l'un des précurseurs de la révolution.....

Halte ! c'est peut-être de la politique : où la politique ne va-t-elle pas se nicher ? Nous en sommes si effrayés, que nous n'osons pas même parler du théâtre ; en effet, nous avons commencé une analyse du *Diable à Lyon*, mais un ami nous a fait comprendre que nous allions nous fourvoyer, attendu le grand nombre d'allusions qu'un esprit clairvoyant pourrait entrevoir. Même crainte nous a retenu à l'encontre du *Roi d'Yvetot*, ce roi pacifique que Béranger chanta par pur esprit d'opposition. Il y avait là danger sérieux pour nous : blâme ou approbation, l'un et l'autre pouvaient attirer, sur notre prose non cautionnée, la censure du parquet ; et M. Louison veut absolument être libre le 1^{er} janvier pour souhaiter la bonne année à..... à nos abonnés. Ce n'est cependant pas sans conteste que nous nous sommes soumis ; mais notre aristarque nous fit voir qu'il était digne de ce nom par une simple remarque. Nous commençons notre article, sur le *Roi d'Yvetot*, par ces mots :

On a dit que la littérature était l'expression de la société, comme elle, le théâtre, etc.....

Eh bien ! nous dit-il, n'est-ce pas là ?.... Vous croyez, lui répondîmes-nous.... Sans doute répliqua cet ami.... en ce cas.... et tout fut dit. Vous comprenez, lecteurs, mais si vous ne comprenez pas, nous vous l'expliquerons plus tard.

Revenons, comme Panurge, à nos moutons. Il ne sera pas dit que nous n'ayons pu venir à bout de faire un article de littérature, et puisque décidément notre imagination est rétive, bornons-nous à une simple compilation ; c'est l'affaire d'une paire de ciseaux ; nos grands confrères ne s'en font pas faute.

Prenons-le sur un ton moins haut, laissons de côté les considérations générales, surtout celles philosophiques, et nous arriverons probablement sans encombre.

Beaumarchais a fait une trilogie admirable ; *Le Barbier de Séville*, *Le mariage de Figaro* et *La mère coupable*. Cette espèce d'épopée a ouvert au théâtre une ère nouvelle, où beaucoup l'ont suivi, mais personne ne l'a égalé. De ce drame en trois parties, la seconde est la plus importante, elle est aussi la plus populaire ; la transcrire en entier amuserait peu nos lecteurs et nous prendrait trop de place, nous nous contenterons d'extraire quelques passages du célèbre monologue connu sous le nom de *Monologue de Figaro*, et en cela honni soit qui mal y pense !

« Est-il rien de plus bizarre, s'écrie Figaro, que ma destinée ! Fils de je ne sais pas qui, volé par des bandits, élevé dans leurs mœurs, je m'en dégoûte et veux courir une carrière honnête, et partout je suis repoussé ! J'apprends la chimie, la pharmacie, la chirurgie, et tout le crédit d'un grand seigneur peut à peine me mettre à la main une lancette vétérinaire ! Las d'attrister des bêtes malades, et pour faire un métier contraire, je me jette à corps perdu dans le théâtre : me fust-je mis une pierre au cou ! Je broche une comédie dans les mœurs du sérail. Auteur espagnol je crois pouvoir y fronder Mahomet sans scrupule : à l'instant un envoyé..... de je ne sais où, se plaint que j'offense, dans mes vers, la sublime Porte..... Et voilà ma comédie flambée.... Ne pouvant avilir l'esprit on se venge en le maltraitant... Il s'élève

une question sur la nature des richesses, et comme il n'est pas nécessaire de tenir les choses pour en raisonner, n'ayant pas un sou, j'écris sur la valeur de l'argent et sur son produit net : sitôt je vois, du fond d'un fiacre, baisser pour moi le pont d'un château fort, à l'entrée duquel je laissai l'espérance et la liberté. Que je voudrais bien tenir un de ces puissants de quatre jours, si légers sur le mal qu'ils ordonnent ! quand une bonne disgrâce a cuvé son orgueil, je lui dirais.... que les sottises imprimées n'ont d'importance qu'aux lieux où on en gène le cours ; que sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur, et qu'il n'y a que les petits hommes qui redoutent les petits écrits. Las de nourrir un obscur pensionnaire, on me met un jour dans la rue ; et comme il faut dîner quoiqu'on ne soit plus en prison, je taille encore ma plume... On me dit que pendant ma retraite économique il s'est établi dans Madrid un système de liberté, sur la vente des productions, qui s'étend même à celles de la presse, et que pouvu que je ne parle en mes écrits ni de l'autorité, ni du culte, ni de la politique, ni de la morale, ni des gens en place, ni des corps en crédits, ni de l'opéra, ni des autres spectacles, ni de personne qui tienne à quelque chose, je puis tout imprimer librement, sous l'inspection de deux ou trois censeurs, etc. »

Le monologue de Figaro est beaucoup plus long ; mais, ne pouvant consacrer la totalité de cette feuille à la littérature, nous sommes obligés de nous arrêter, et nous invitons ceux qui voudraient en voir la suite à la lire dans la pièce intitulée *Mariage de Figaro*, acte 5, scène 3.

NOËL.

CHANT PROLÉTAIRE.

L'église nous appelle
Et la cloche fidèle
Semble chanter tout bas :
« De Noël c'est la fête,
« Travailleurs, qu'on s'apprête. »

Chœur de malheureux.

Nous n'avons pas d'habits pour nous y rendre, hélas !

La joyeuse famille
Près du foyer baillle.
Le feu l'hiver est bon !
On voit danser dans l'âtre
L'étincelle folâtre.

Chœur.

La cheminée est froide et veuve de charbon.

Qu'un bon souper réveille
L'estomac qui sommeille !
Vive aux soirs de Noël
Le punch bleu qui flamboie,
Le champagne et la joie.

Chœur.

Pas un morceau de pain à manger, sort cruel !

Si le festin altère,
Vite emplissons le verre,
Que l'on boive à longs traits
Le nectar et l'ivresse,
Qu'à la table on s'empresse....

Chœur.

Notre eau même a gelé dans les vases de grès.

A la table vermeille,
Prolongeons notre veille
Avec des chants joyeux ;
Et puis, dans notre chambre,
Narguons le froid décembre.

Chœur.

Si nous avons des lits, nous autres malheureux !..

La chanson amoureuse
Et l'ivresse riieuse
Ont leur asile ici ;
La Noël n'est donnée
Qu'une fois par année.

Chœur.

Qu'une fois par année, il est vrai, Dieu merci !

DÉCÈS SURVENUS A LA CROIX-ROUSSE

PENDANT LES MOIS DE NOVEMBRE ET DE DÉCEMBRE 1844.

NOVEMBRE.

Marie Gandit, femme Bouillier, 33 ans, place de la Visitation, 14.
Jean-Baptiste-Charles Essautier, 74 ans, rue de la Citadelle, 19.
Fenoit Blanc, 35 ans, rue du Mail, 35.
Jeanne Renaud, femme Darnon, 41 ans, Grande-Place, 22.
Louise Berthier, 53, rue d'Enfer, 5.
Marie Noël, femme Nogaret, 22 ans, rue des Gloriettes, 36.
Claudine Clinet, femme Clément, 22 ans, rue Ste-Rose, 5.
Jean-Charles-Victor Nicolas, 41 ans, rue Pailleron, 10.
Marie-Anne-Sophie Blanc, femme Molard, 35 ans, impasse St-Clair, 6.
Jean-Baptiste Verney, 57 ans, rue Célu, 3.

Benoite Monin, 48 ans, Grande-Rue, 40.

Enfants ; 5. Enfants morts-nés : 3. Total : 19.

DÉCEMBRE.

Paul Cusset, 35 ans, rue de la Terrasse, 2.
Marie Richard, femme Giraud, 68 ans, quai de Serin, 32.
Marie Forget, femme Murat, 60 ans, Grande-Rue, 93.
Antoine Genier, 22 ans, rue Perrot, 1.
Antoine Martin, 44 ans, rue d'Enfer, 1.
Charles Satin, 18 ans, petite rue de Cuire, 2.
François-Joseph Biscon, 64 ans, rue d'Enfer, 10.
Rose Tissot, femme Bouchet, 51 ans, Grande-Rue, 73.
André Dumont, 44 ans, rue de la Citadelle, 1.
Jean-Honoré Pellat, 39 ans, rue Dumenge, 7.
Claudine Denoyel, femme Joussemme, 27 ans, rue du Chapeau-Rouge, 33.
André Dallemagne, 70 ans, cours d'Herbouville, 24.
Françoise Moulin, femme Gaillard, rue du Chariot-d'Or, 12.
Marianne Mollivier, 62 ans, rue des Fossés, 6.
Benoite Bernalin, femme Neyraud, 24 ans, Grande-Rue, 17.
Jean-Antoine-Adrien Poncet, 18 ans, rue Lafayette.
Jean-Joseph Pochet, 35 ans, rue du Chapeau-Rouge, 8.
Thérèse-Claudine Bejuy, 24 ans, rue du Mail, 30.
André-Bernardin Prina, 45 ans, rue du Pavillon, 1 et 3.
Philippe Chanet, 61 ans, cours d'Herbouville, 1.
Jean-Marie Verdelet, 32 ans, rue Lafayette, 1.
Laurence Combet, 49 ans, Grande-Rue, 102.
Bénigne Laval, 79 ans, Grande-Rue, 6.
Enfants : 6. Enfant mort-né : 1. Total : 30.

Les personnes qui auraient encore entre les mains des exemplaires de la pétition des ouvriers Lyonnais sur l'organisation du travail, publiée dans les journaux au mois d'avril dernier, sont priées de les remettre aux adresses ci-après : M. Perret, cafetier à l'angle de la rue Henri IV et de la rue du Mail, à la Croix-Rousse ; Blanc, chef d'atelier, grande-rue de l'Hôpital, n° 31, au 4° ; Blanche, idem, rue des Prêtres, n° 22, au 5°.

ANNONCES.

A VENDRE, à la St-Jean ou de suite,

Un Atelier de 4 MÉTIERS en activité, avec une belle clientèle d'apprentis.

S'adresser au bureau du journal.

Avis

A MM. les négociants et fabricants en soieries

POUR ÉVITER LE TIRAGE DES SOIES.

Le sieur CARSE, plieur, rue du Chapeau-Rouge, n° 6, à la Croix-Rousse, se charge de réparer les pièces avariées pour cause de chaple, dévergeage, erreur d'ourdissage et même de teinture. (4-2)

CABINET D'AFFAIRES COMMERCIALES

DE M. MARIUS CHASTAING, GRADUÉ EN DROIT,
rue St-Jean, n° 53 au 2°

Appert que par acte sous seing-privé du 28 décembre 1844 enregistré et déposé MM. Jean Roget fabricant d'étoffes de soie demeurant à Lyon rue Imber-Colomès, 13, et César Bontron, commis-négociants demeurant à Lyon rue des Célestins, n° 1, ont contracté sous la raison sociale Roget Bontron et C^o pour neuf années du 1^{er} janvier 1845 au 1^{er} janvier 1854, une société en nom collectif pour l'exploitation d'un procédé de fabrication inventé par le sieur Roget, applicable aux articles façonnés chales, meubles et ornements d'Eglise.

Les deux associés ont la signature mais seulement pour les affaires ordinaires de commerce, aucun emprunt ne pouvant être fait qu'avec la signature individuelle de tous deux.

Pour extrait, Lyon le 31 décembre 1844.

CHASTAING.

Par Brevet d'Invention

SANS GARANTIE DU GOUVERNEMENT.

Nouvelle et seule méthode autorisée, constatée par l'expérience, pour la prompte et radicale guérison de toutes les MALADIES SECRÈTES, écoulements, fleurs blanches, irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. — Cette méthode est inventée par M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, 31, à Lyon.

Le Gérant, BILLION.

LA CROIX-ROUSSE. — IMPR. DE TH. LÉPAGNEZ, GRANDE-PLACE